



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



Caisse des écoles
De la ville de Toulon

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) : _____

Agissant en qualité de : _____

Je déclare, dans le cadre de ma demande de subvention,

- N'avoir pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le 2ème alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le 2ème alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le 2ème alinéa de l'article L.152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts .
- N'avoir pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L 324-9, L324-10, L341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement.

Fait à : _____ Le : _____

Nom, prénom, signature et cachet du signataire





**Programme de
Réussite Éducative**

Tél. 04 94 36 85 38/81 32
Fax. 04 94 36 82 30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CAISSE DES ÉCOLES
DE LA VILLE DE TOULON

Programme de Réussite Éducative - 256, avenue de La Victoire - Bâtiment C - 83000 TOULON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

cget

Programme de Réussite Educative

Toulon



Guide de l'appel à projets 2021

I/ Le PRE de Toulon

1/ Rappel du cadre

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans la politique de la ville et poursuit donc, à ce titre, la finalité de lutter contre les inégalités territoriales et sociales en intervenant principalement sur les quartiers prioritaires¹. Il est positionné plus particulièrement sur l'axe éducatif du contrat de ville avec la spécificité d'intervenir sur la prise en charge individuelle des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités et/ou dont l'environnement social, familial et culturel ne favorise pas l'épanouissement et le développement harmonieux et pourrait donc venir entraver, à terme, leur insertion sociale².

Il est porté par la Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon depuis 2007 dans le cadre d'un dispositif étatique animé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), en partenariat avec l'Education Nationale et les différents acteurs locaux intervenant dans les champs socio-éducatif, scolaire, médical et culturel.

2/ Objectifs et moyens d'intervention

Objectifs Généraux :

- ✓ Favoriser le développement harmonieux de l'enfant au sein de son environnement familial, scolaire et social,
- ✓ Permettre à l'enfant de s'épanouir sur le plan personnel par et pour la construction d'un projet de vie structuré et structurant.

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Intervenir dans le cadre de la prévention primaire c'est-à-dire dès l'apparition des premiers signes de fragilité qui peuvent être repérés dans le cadre scolaire mais également extra-scolaire (famille, ALSH, crèche, PMI, Médecin, associations culturelles et sportives...),
- ✓ Prendre en considération la situation de façon globale c'est-à-dire les différents champs de la vie de l'enfant (familial, scolaire, social, éducatif, médical, culturel, sportif...) tant dans l'évaluation que dans l'accompagnement proposé,
- ✓ Proposer et mettre en œuvre des parcours personnalisés structurés et structurants autour d'objectifs préalablement définis avec l'enfant, ses parents et les partenaires de la réussite éducative,
- ✓ Coordonner les actions partenariales concernées par ces parcours individualisés en veillant à l'articulation entre les dispositifs de droit commun et ceux spécifiques au PRE,
- ✓ Favoriser la mobilisation des parents, qui restent les premiers éducateurs de leur enfant, ainsi que le développement de leurs compétences parentales.

¹ La beaucaire, la Florane, Pontcarral, Pont du Las/Rodheillac, Beaulieu/Sainte Marie, Sainte Musse, Centre Ancien, le Jonquet/la Baume/le Guynemer

² Loi du 18/01/2005 relative à la programmation pour la cohésion sociale

Les moyens

- **Equipe opérationnelle (4 ETP)** : composée d'une coordinatrice du dispositif, de trois éducateurs spécialisés (dont 1 en apprentissage) et qui sont garants du bon déroulement des parcours de réussite éducative en assurant l'accompagnement individuel de l'enfant et de sa famille et en coordonnant les différentes actions partenariales co-définies en ERE,
- ✓ **Equipe de Réussite Educative (ERE)** : espace d'échange pluridisciplinaire composé de différents professionnels des secteurs socio-éducatif, scolaire et de santé permettant de croiser les regards pour évaluer globalement les situations repérées et mutualiser les compétences et les moyens d'action pour proposer à l'enfant et à ses parents une prise en charge globale et adaptée à leurs besoins.
- ✓ **Réseau associatif** qui permet de mettre en œuvre des actions personnalisées, individualisées et spécifiques pour les enfants et les parents ayant besoin d'un accompagnement en complémentarité des actions déjà mises en place dans les structures de droit commun. **Chaque année, un appel à projet est lancé permettant aux associations de proposer des actions spécifiques visant à répondre aux axes prioritaires définis en fonction des orientations nationales, des problématiques et des besoins repérés sur le territoire toulonnais en matière de réussite éducative et prioritairement sur les quartiers concernés par les contrats de ville (Cf. Page 2).**

II/ Appel à projet 2021 (Actions de Septembre 2021 à Août 2022)

1/ Diagnostic

Le rapport d'activité 2020 laisse apparaître que :

- **Concernant l'axe 1 : Prévention du décrochage scolaire**

Le tutorat scolaire a été développé en 2020 et notamment pour répondre aux besoins post confinement.

Toutefois, des besoins importants ont émergé depuis le début de l'année scolaire au niveau des primaires et des collégiens. Il s'agit donc de pouvoir répondre à ces besoins tant au niveau quantitatif (augmentation du nombre de prises en charge) que qualitatif (**accompagnement individualisé en structure ou à domicile**)

Au niveau des collèges, l'action **Déclic orientation** se révèle pertinente pour les 3^{ème} même si des ajustements sont à prévoir, notamment en renforçant la participation des parents et le partenariat avec le CIO.

Les actions concernant les **mesures d'aménagement du temps scolaire et de prise en charge de l'exclusion** sont en cours d'évolution, notamment autour de la réflexion menée en partenariat avec l'Education Nationale afin d'internaliser ces actions.

- **Concernant l'axe 2 : Soutien éducatif et à la parentalité**

Les ateliers « Mots et Merveilles » se sont poursuivis en 2020 dans 5 écoles maternelles de la ville. Ces ateliers se sont adaptés en fonction des caractéristiques et besoins de chaque territoire. Toutefois quelques soit le quartier, les parents ont pu y être davantage associés. La mobilisation des parents est à poursuivre ainsi qu'un travail en étroite collaboration avec les enseignants.

Malgré une intervention plus précoce et une action du PRE repositionnée dans le champ de la prévention, **la complexité des problématiques familiales reste toujours importante.** Un accompagnement autour d'une **charnière centrale psycho-éducative**, avec une analyse et une prise en charge systémique des situations reste pertinente et d'autant plus nécessaire étant donné l'accroissement quantitatif des orientations et la complexité des problématiques familiales, d'autant plus importante dans un contexte de crise sanitaire.

- **Concernant l'axe 3 : Accompagnement médico-social**

Les besoins de prise en charge en psychomotricité ont fortement augmenté en 2020, notamment en Septembre 2020, après le confinement. L'hypostimulation de certains enfants pendant cette période peut venir expliquer ce besoin qui n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'année scolaire et a eu des conséquences sur les prises en charges au niveau du PRE. En effet, le nombre de places étant limité, nous n'avons pas pu, à compter de mars 2021 répondre aux besoins de tous les enfants orientés malgré une augmentation du nombre de prise en charge en cours d'année scolaire (de 25 à 40).

Les besoins en orthophonie ont également augmenté alors qu'il était déjà difficile d'y répondre avant la crise sanitaire et que nous n'avons pas d'action spécifique PRE dans ce domaine à ce jour, la volonté de construire une réponse adaptée se heurtant à des difficultés juridiques et organisationnelles.

2/ Axes et objectifs de l'appel à projets 2021

Axe 1 : Prévention du Décrochage Scolaire

- Développer de façon importante le tutorat scolaire en structure et à domicile à destination des enfants scolarisés en élémentaire et au collège,
- Repenser les mesures d'aménagement du temps scolaire/exclusions en lien avec la réflexion menée par l'Education Nationale,
- Reconduire l'action Déclic Orientation en favorisant le lien avec les parents et le CIO,
- Prévenir le harcèlement scolaire via les réseaux sociaux notamment
- Diversifier les actions de médiation éducative afin de développer les compétences scolaires et sociales.

Sur l'axe 2 : Accompagnement éducatif et à la parentalité

- Développer les accompagnements psychologiques qu'ils soient individuels ou familiaux,
- Poursuivre et développer les ateliers en direction des maternelles en s'adaptant aux spécificités territoriales et en poursuivant la mobilisation parentale,
- Prévenir la surexposition aux écrans : moins et mieux les utiliser,
- Diversifier les actions de médiation éducative afin de favoriser le lien parents/enfant.

Sur l'axe 3 : médico-social

- Développer le nombre de prise en charge en psychomotricité ainsi que de nouvelles modalités de prise en charge en micro collectif,
- Poursuivre les prises en charges en neuropsychologie avec des interventions auprès des parents d'enfants de tout âge autour de l'impact des écrans sur le développement du cerveau,

- Favoriser le partenariat étroit avec une orthophoniste en définissant les modalités d'intervention.

3/ Réponse à l'appel à projet

Rappel : le PRE ne se substitue pas au Droit Commun. Les projets associatifs doivent donc avoir une plus-value réelle au regard des axes et objectifs ci-dessus mais également dans la personnalisation de la prise en charge de l'enfant et de sa famille. Aussi, au-delà du contenu des projets, un « référent associatif PRE », interlocuteur privilégié de l'équipe opérationnelle, devra être identifié afin d'assurer le suivi du parcours et la cohérence des actions menées dans le cadre associatif au regard des objectifs définis dans le parcours PRE (rencontre mensuelle).

Composition du dossier de demande de subvention

Pour être examiné, tout dossier doit comporter impérativement les éléments suivants :

1. La demande de subvention 2021 + le bilan des actions financées en 2020 (Dossier CERFA 12156*05 à télécharger)
2. Le budget réalisé en 2020 et le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2021
3. Une attestation d'assurance en responsabilité civile
4. Une attestation sur l'honneur (jointe en annexe ET à compléter)
5. Les statuts de l'association et la composition du bureau
6. Le récépissé de déclaration à la préfecture (et modification s'il y a lieu)
7. RIB³

Procédure et calendrier :

Les dossiers sont à retourner, dûment complétés, avec les pièces jointes demandées pour le **17 MAI 2021 16h30 au plus tard**

Et Uniquement à l'adresse mail suivante : ssolivellas@mairie-toulon.fr

Afin de permettre l'instruction du dossier, **la procédure et le calendrier devront être rigoureusement respectés. Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.**

Contact :

Pour toutes informations ou renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

³ Le versement est conditionné à la signature de la convention d'objectifs validée par le Comité de la Caisse des Écoles.

Sandrine SOLIVELLAS, coordonnatrice du PRE par mail ssolivellas@mairie-toulon.fr